

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 654 18/06/1952

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
18 juin 1952

Numéro JO  
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro  
1 juillet 1952

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois, pour en jouir dans la Métropole, est accordée à M. Gaillard (Etienne), Procureur de la République. Une réquisition de passage par voie aérienne Djibouti-Paris et une réquisition par voie ferrée Paris-Herapian (Hérault) seront délivrées à M. Gaillard qui voyagera accompagné de son épouse et de son fils âgé de 20 ans (groupe II).